



- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 2 000 € ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 100 000 € ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation soit pour un montant de 2 000 €.

### **3- Délégations de fonction aux Adjointes :**

L'article L 2122-18 du CGCT précise que le Maire est seul chargé de l'administration mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Le Maire a toute liberté pour décider de déléguer ses fonctions. La délégation n'est que partielle. Pour permettre une continuité du service public et pour la bonne marche des services municipaux, des arrêtés accordant les délégations de fonctions et de signatures aux adjoints seront rédigés.

Voici les délégations suivantes données aux adjoints :

Mme Karine SADOR, 1<sup>ère</sup> adjointe, est chargée des finances, des travaux et du domaine public. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

M. Alain BETANT, 2<sup>ème</sup> adjoint, est chargé de l'urbanisme, de l'économie et social. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

Mme Francine KHEMDOUDI, 3<sup>ème</sup> adjointe, est chargée des ressources humaines, de la vie scolaire et de l'environnement. Délégation de fonctions et de signature lui est donnée dans ces domaines à l'effet de signer tous les documents qui y sont relatifs.

#### **4- Indemnités de fonction des Elus :**

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après la réunion de la commission finance.

#### **5- Constitution des commissions municipales :**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal a procédé à la constitution des commissions municipales. Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit de toutes les commissions et qu'un vice-président est désigné par commission. Elles ont un rôle consultatif. Les commissions seront composées comme suit :

- Commission « Communication et promotion village » :
  - Mme Sylvie DONATI
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  - M. Daniel SOZZI
  - Mme Séverine LAFARGE
  
- Commission « Démocratie locale, association et jeunesse » :
  - Mme Karine SADOR
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  - M. Sébastien GRANDJEAN
  - Mme Amélie CHANTEREAU
  
- Commission « Développement durable et cadre de vie » :
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - Mme Amélie CHANTEREAU
  - M. Jean-Michel POULY
  - Mme Karine SADOR
  - Mme Peggy CROZIER
  - M. Sylvain MENARD-SAPIN
  
- Commission « Finances » :
  - Mme Karine SADOR
  - Mme Sylvie DONATI
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - M. Alain BETANT
  - M. Jean-Michel POULY
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  
- Commission « Ressources Humaines » :
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - Mme Amélie CHANTEREAU

- M. Christophe GILIBERT
  - Mme Sylvie DONATI
- Commission « Vie scolaire » :
- Mme Francine KHEMDOUDI
  - Mme Amélie CHANTEREAU
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  - Mme Sophie BALVAY
- Commission « Urbanisme » :
- M. Alain BETANT
  - Mme Séverine LAFARGE
  - M. Christophe GILIBERT
  - M. Sébastien GRANDJEAN
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - M. Jean-Michel POULY
- Commission « Vie économique, agriculture, viticulture, artisanat et commerces » :
- M. Alain BETANT
  - M. Jean-Michel POULY
  - Mme Karine SADOR
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - Mme Amélie CHANTEREAU
- Commission « Action sociale » :
- Mme Karine SADOR
  - Mme Amélie CHANTEREAU
  - Mme Francine KHEMDOUDI
  - M. Alain BETANT
- Commission « Culture et patrimoine » :
- Mme Francine KHEMDOUDI
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  - Mme Sylvie DONATI
  - M. Christophe GILIBERT
  - Mme Sophie BALVAY
  - M. Daniel SOZZI
  - Mme Peggy CROZIER
- Commission « Travaux » :
- Mme Karine SADOR
  - M. Jean-Michel POULY
  - M. Christophe GILIBERT
  - M. Sylvain MENARD-SAPIN
  - M. Sébastien GRANDJEAN
- Commissions spéciales :
- « Travaux entrée de village » :
    - Mme Karine SADOR
    - Mme Francine KHEMDOUDI

- M. Sébastien GRANDJEAN
  - M. Alain BETANT
  - M. Jean-Michel POULY
  - M. Christophe GILIBERT
  - M. Sylvain MENARD-SAPIN
  - Mme Séverine LAFARGE
- « Epicerie » :
- M. Alain BETANT
  - Mme Amélie CHANTEREAU
  - M. Jean-Michel POULY
  - M. Philippe MERLO-MORAT
  - M. Daniel SOZZI
  - Mme Karine SADOR
  - Mme Francine KHEMDOUDI

#### **6- Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) (délibération n°2026-13) :**

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il est procédé à la désignation des représentants de la commune au sein du SYDER. Les statuts du syndicat fixent à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune.

Ont été élus : Délégué titulaire : M. Rémi AURION

Délégué suppléant : M. Jean-Michel POULY

#### **7- Désignation d'un représentant de la commune au sein de BSA (Beaujolais Saône Aménagement) (délibération n°2026-14) :**

A la suite du renouvellement du conseil municipal, ce dernier est appelé à désigner un représentant de la commune au sein de la société BSA Beaujolais Saône Aménagement. Monsieur le Maire explique que BSA est une Société Publique Locale détenue par des collectivités territoriales dont Cogny qui sont actionnaire. Cogny est porteur de 0,518 % au sein du capital de la SPL. Le but de cette société est d'assister les collectivités pour tout ce qui est maîtrise d'ouvrage pour les travaux. 15 communes de l'Agglomération sont adhérentes.

Après explications, le conseil municipal désigne M. Rémi AURION comme représentant à l'assemblée des collectivités locales au sein de la SPL Beaujolais Saône Aménagement.

#### **8- Point sur l'Épicerie :**

Une réunion de la commission s'est tenue le 23 mars.

Après avoir étudié les différentes possibilités pour les aider un point est fait.

Le chiffre d'affaire est correct il a même progressé. Le principal problème est l'emprunt mensuel à rembourser.

Leur statut a été évoqué avec le rachat du fonds de commerce éventuel. Une évaluation de ce dernier est en cours.

L'achat du matériel de l'épicerie avait été évoqué également.

Des travaux pour limiter la surface de vente sont envisagés pour faciliter le travail d'une seule personne au commerce.

Le comité de soutien a distribué un flyer pour mobiliser tous les habitants.

Un électricien a fait le tour du magasin, tous les luminaires sont en led et les factures semblent correctes.

L'entretien de la climatisation pourrait être pris en charge par la commune.

Un courrier de la mairie a été envoyé au président du Département, M. GUILLOTEAU, avec copie aux deux conseillers départementaux, afin de demander quelle aide on pourrait bénéficier.

Le bilan sera demandé sur les deux dernières années.

Mme Sylvie DONATI se pose la question du modèle économique qui doit évoluer et si les produits proposés répondent à la demande.

M. PARACHINI est en recherche d'emploi.

Avant toute chose, il faut attendre l'estimation du fonds de commerce et à partir de là il sera envisagé des actions.

#### **9- Subvention AGLB (délibération n°2026-15) :**

L'association Génération Loisirs Beaujolais est une association qui propose des activités pour tous les âges, entre loisirs, bien-être et créativité. Elle propose également un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Une subvention est versée par la commune tous les ans. La demande a été reçue après le vote du budget, donc la somme inscrite était la même qu'en 2025.

C'est un vrai service rendu aux habitants de la commune sans lequel le tarif serait bien plus élevé.

Pour 2026, une subvention de 2 684 € est demandée pour 29 enfants accueillis ce qui ne correspond pas à la somme budgétisée.

Une augmentation de 2€ par jour a été actée à l'assemblée générale.

Le conseil municipal accepte le versement de cette subvention à l'association.

#### **10- Tiers Lieu Citoyen (délibération n°2026-16) :**

Un courrier a été adressé pour demander à nouveau la prolongation de 6 mois de l'exonération du loyer soit jusqu'à fin octobre 2026.

L'association a dû annuler le second évènement (Raclette party) faute de réservations suffisantes.

Ces évènements organisés ont un double objectif à savoir de communiquer sur l'existence du tiers lieu pour attirer de nouveaux membres, et dégager un bénéfice pour le fonctionnement de l'association. Une réflexion est donc toujours engagée sur le type d'évènement ou action et pour quel public l'association pourrait s'investir.

A ce jour leur modèle économique tient « presque ». Le nombre de participants évolue, il manque au minimum 2 personnes sur 8 afin de pérenniser le tiers lieu.

Une campagne de communication va être faite en élargissant sur les communes avoisinantes.

Après délibération, le conseil municipal accepte de continuer à faire la gratuité du loyer jusqu'à fin octobre 2026

## **11 - Informations diverses :**

**11-1 : Matinée verte :** comme tous les ans la matinée verte aura lieu le samedi 4 avril en collaboration avec la société de chasse. Le rdv est à 8h30 Place Thomas DESCOTES

**11-2 : Entrée de village :** M. MOISAN, remplaçant de Mme BERLAND est venu se présenter. Trois dates ont été proposées pour rencontrer la société choisie pour maître d'ouvrage, afin que deux esquisses de plan soit proposées à la commission. Ensuite l'avant-projet sera fourni avec le montant des travaux. Fin d'année 2026, l'enfouissement des réseaux aura lieu « Rue des Ecoles »

**11-3 : Travaux :** La mise en séparatif du réseau d'assainissement « Route des Pierres Dorées » débutera courant avril.

**11-4 : Caveau des voûtes :** Suite au drame de début d'année en Suisse, la Préfecture à interrogée la mairie afin de savoir si l'on possédait un lieu d'accueil en souterrain. Nous avons un lieu d'accueil du public souterrain. Le SDMIS est venu voir le caveau en présence de M. le Maire et de M. Alain BETANT. Quelques recommandations ont été soulignées : mise en place d'affiches d'issue de secours, création d'un registre de sécurité, affichage d'un plan d'évacuation

**11-5 : Finances :** Suite à la rencontre avec M. BIENCOURT, conseiller aux décideurs locaux, il est proposé au conseil municipal une réunion afin d'expliquer l'ensemble du budget communal. La date de réunion proposée est le Mardi 5 Mai à 19h30. Une confirmation sera envoyée à tous les conseillers municipaux.

**11-6 : Course cycliste :** passage du 78<sup>ème</sup> tour Auvergne Rhône Alpes le Jeudi 11 juin 2026 dans l'après-midi. Des barrières devront être installées, un arrêté de circulation sera fait.

**11-7 : Randonnée cyclotouriste :** organisée le 1<sup>er</sup> Mai par le Vélo Club de Gleizé

**11-8 : Visite du village et bâtiments communaux :** Il est proposé au nouveau conseil municipal de faire le tour des bâtiments communaux et du village le samedi 25 avril à 8h30

**11-9 : Livres :** un roman intitulé « Le silence de la Vigne » qui se déroule entièrement à Cogny vient d'être publié.

**11-10 : Marché aux fleurs :** il se déroulera, comme tous les ans, le 1<sup>er</sup> Mai au centre du village de 08h00 à 16h00

**11-11 : Marché artisanal :** il aura lieu le Dimanche 17 Mai 2026 au centre du village de 10h00 à 18h00

**11-12 : Le Calendrier :** une voiture à encore reculée dans la clôture de la parcelle jouxtant celle où se situe les bornes de tri sélectif au Calendrier. Elles seront certainement déplacées pour éviter ce genre de désagrément

La séance est levée à 22h50

## **PROCHAINE REUNION :**

**MARDI 28 AVRIL 2026, MARDI 26 MAI 2026, MARDI 30 JUIN 2026, MARDI 28 JUILLET 2026**

